

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE GÉNÉRALE**

**9 DÉCEMBRE 2013
20 H**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 9 décembre 2013, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Lyne Beaulieu, Francis Rinfret, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

MOMENT DE RECUEILLEMENT

2013-441 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

Adoptée

2013-442 Dépôt registre de déclaration de dons reçus en 2013 – Élus municipaux

Il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le dépôt du registre de déclaration de dons reçus en 2013 pour les élus municipaux.

Adoptée

2013-443 Dépôt registre de déclaration de dons reçus en 2013 – Employés municipaux

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le dépôt du registre de déclaration de dons reçus en 2013 pour les employés municipaux.

Adoptée

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Aucune question

Fin de la première période de questions.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

**2013-444 Approbation procès-verbal
Séance générale 18 novembre 2013**

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance générale tenue le 18 novembre 2013 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée.

2013-445 Approbation des comptes – novembre 2013

Il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par la trésorière pour le mois de novembre 2013 :

Fonds d'administration :	1 934 280.18 \$
<i>(Chèques numéros 13825 à 13953 et 13954 à 14082, paiements par débit direct et paiements électroniques) Le chèque 13862 a été annulé.</i>	

Fonds des dépenses en immobilisation :	1 276 489.99 \$
<i>(Chèques numéros 1411 à 1444 et paiement par débit direct)</i>	

Certificat de la trésorière numéro 2460

Adoptée.

RÈGLEMENTS

A-2013-42 Règlement 390-7 décrétant l'augmentation du fonds de roulement de 1 400 000 \$ à 2 900 000 \$ à même le surplus accumulé

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Francis Rinfret

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 390-7 décrétant l'augmentation du fonds de roulement de 1 400 000 \$ à 2 900 000 \$ à même le surplus accumulé.

A-2013-43 Règlement 799 décrétant la réfection complète des rues Massue et Saint-Eugène et décrétant à cette fin, un emprunt et des dépenses n'excédant pas 3 100 000 \$ pour en acquitter le coût

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 799 décrétant la réfection complète des rues Massue et Saint-Eugène et décrétant à cette fin, un emprunt et des dépenses n'excédant pas 3 100 000 \$ pour en acquitter le coût.

A-2013-44 Règlement 800 relatif à l'adoption du programme Rénovation Québec, volet Les maisons lézardées – Ville de Varennes

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 800 relatif à l'adoption du programme Rénovation Québec, volet Les maisons lézardées – Ville de Varennes.

A-2013-45 Règlement 803 décrétant l'imposition des taxes foncières à taux variés et spéciales et les compensations pour les services de fourniture d'eau, de cueillette de résidus domestiques et des résidus verts, volumineux et de matières recyclables, compensation pour payer le coût d'exploitation du service d'égout sanitaire, compensation pour le financement de la réserve financière pour les services de voirie et les compensations pour services municipaux pour les immeubles non imposables pour l'année financière 2014

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 803 décrétant l'imposition des taxes foncières à taux variés et spéciales et les compensations pour les services de fourniture d'eau, de cueillette de résidus domestiques et des résidus verts, volumineux et de matières recyclables, compensation pour payer le coût d'exploitation du service d'égout sanitaire, compensation pour le financement de la réserve financière pour les services de voirie et les compensations pour services municipaux pour les immeubles non imposables pour l'année financière 2014.

A-2013-46 Règlement 804 relatif à l'imposition d'une taxe spéciale pour pourvoir au paiement de la quote-part dont la Ville de Varennes est débitrice de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-d'Youville, pour la surveillance et l'exploitation des stations de pompage localisées sur la rivière Saint-Charles, communes aux municipalités de Saint-Amable, Varennes et Verchères, pour l'année 2014

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 804 relatif à l'imposition d'une taxe spéciale pour pourvoir au paiement de la quote-part dont la Ville de Varennes est débitrice de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-d'Youville, pour la surveillance et l'exploitation des stations de pompage localisées sur la rivière Saint-Charles, communes aux municipalités de Saint-Amable, Varennes et Verchères, pour l'année 2014.

2013-446 Adoption – Second projet de règlement 707-51 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier les dispositions relatives aux remises isolées pour les bâtiments occupés par un usage habitation multifamiliale

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le second projet de règlement numéro 707-51 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier les dispositions relatives aux remises isolées pour les bâtiments occupés par un usage habitation multifamiliale soit et est adopté.

Adoptée.

2013-447 Adoption – Règlement 771-1 modifiant le règlement 771 décrétant des travaux de réfection de la rue Langlois et décrétant à cette fin, un emprunt et des dépenses n'excédant pas 2 810 000 \$ pour en acquitter le coût afin d'ajouter une compensation locale pour l'égout sanitaire

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 771-1 modifiant le règlement 771 décrétant des travaux de réfection de la rue Langlois et décrétant à cette fin, un emprunt et des dépenses n'excédant pas 2 810 000 \$ pour en acquitter le coût afin d'ajouter une compensation locale pour l'égout sanitaire.

Adoptée.

2013-448 Adoption – Règlement 797 sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la ville de Varennes

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 797 sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la ville de Varennes.

Adoptée.

2013-449 Adoption – Règlement 802 décrétant un emprunt de 82 500 \$ pour payer le coût de refinancement du solde non amorti des règlements numéros 555, 579, 581, 635, 637, 638, 680, 689, 701, 702, 704 et 705 et d'émettre des obligations à cet effet

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 802 décrétant un emprunt de 82 500 \$ pour payer le coût de refinancement du solde non amorti des règlements numéros 555, 579, 581, 635, 637, 638, 680, 689, 701, 702, 704 et 705 et d'émettre des obligations à cet effet.

Adoptée.

**2013-450 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 1057-91-6950
Installation de nouvelles enseignes murales
1623, route 132**

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme résolution numéro CCU 2013-11-67 du 27 novembre 2013;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter, tel que présenté par le requérant, le P.I.I.A. n° 1057-91-6950 afin d'autoriser l'installation de deux (2) enseignes murales attenantes au bâtiment principal au 1623, route 132, le tout conformément aux plans réalisés par monsieur Marc Dubois (projet 05-11-2013), datés du 5 novembre 2013 tels qu'illustrés en annexe des présentes.

Le bâtiment est sis au 1623, route 132 sur le lot P-284-1 dans la zone C-228.

Adoptée.

**2013-451 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 0959-57-8324
Installation d'une nouvelle enseigne sur auvent et d'une enseigne
détachée
2071, route Marie-Victorin**

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme résolution numéro CCU 2013-11-68 du 27 novembre 2013;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter, tel que présenté par le requérant, le P.I.I.A. n° 0959-57-8324 afin d'autoriser l'installation d'une enseigne sur auvent et d'une enseigne détachée au 2071, route Marie-Victorin, le tout conformément aux plans déposés au Service d'urbanisme en date du 13 novembre 2013 pour l'enseigne détachée et du 18 novembre 2013 pour l'auvent, tels qu'illustrés en annexe des présentes.

Le bâtiment est sis au 2071, route Marie-Victorin sur le lot P-78-4 dans la zone C-601.

Adoptée.

MANDATS, APPELS D'OFFRES

**2013-452 Entretien de l'éclairage public et divers travaux électriques pour 2014
avec option de reconduction pour un an en 2015
*Électricité Michel Langlois inc.***

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour l'entretien de l'éclairage public et divers travaux électriques pour 2014 avec option de reconduction pour un an en 2015;

Considérant la réception de quatre (4) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 3 décembre 2013;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme *Électricité Michel Langlois inc.*, de Varennes, pour l'entretien de l'éclairage public et divers travaux électriques pour 2014 avec option de reconduction pour un an en 2015, selon sa soumission du 28 novembre 2013, pour un montant de 45 269.65 \$ taxes incluses pour 2014. Cette dépense est imputable au fonds d'administration.

Adoptée.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE & SUBVENTION

**2013-453 Autorisation de signature
Acte de servitude Investissements Innoval inc.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur le maire Martin Damphousse et le directeur des Services juridiques et greffier, Me Marc Giard, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de servitude à intervenir entre Investissements Innoval inc. et la Ville de Varennes; tel acte est joint à la présente comme si au long reproduit.

Adoptée.

**2013-454 Autorisation de signature
Acte de servitude Gestion D.E.Q. inc.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur le maire Martin Damphousse et le directeur des Services juridiques et greffier, Me Marc Giard, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de servitude à intervenir entre Gestion D.E.Q. inc. et la Ville de Varennes; tel acte est joint à la présente comme si au long reproduit.

Adoptée.

**2013-455 Autorisation de signature
Acte de servitude 9131-2710 Québec inc.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur le maire Martin Damphousse et le directeur des Services juridiques et greffier, Me Marc Giard, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de servitude à intervenir entre 9131-2710 Québec inc. et la Ville de Varennes; tel acte est joint à la présente comme si au long reproduit.

Adoptée.

**2013-456 Autorisation de signature
Acte de servitude 9043-8326 Québec inc.**

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur le maire Martin Damphousse et le directeur des Services juridiques et greffier, Me Marc Giard, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de servitude à intervenir entre 9043-8326 inc. et la Ville de Varennes; tel acte est joint à la présente comme si au long reproduit.

Adoptée.

2013-457

Autorisation de signature

Acte de servitude Gestion JSF inc. et Investissements ELMAG inc.

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur le maire Martin Dampousse et le directeur des Services juridiques et greffier, Me Marc Giard, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de servitude à intervenir entre Gestion JSF inc., Investissements ELMAG inc. et la Ville de Varennes; tel acte est joint à la présente comme si au long reproduit.

Adoptée.

2013-458

Contrat d'exécution d'œuvre d'art – Nouvelle bibliothèque

Considérant la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics;

Considérant le choix par le comité formé selon cette politique de l'œuvre d'art de monsieur Guillaume Lachapelle;

Considérant l'alinéa 4 de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal entérine le contrat intervenu entre monsieur Guillaume Lachapelle et la Ville de Varennes pour l'achat de l'œuvre d'art à intégrer à la nouvelle bibliothèque ; tel contrat est annexé à la présente comme si au long reproduit.

Adoptée.

2013-459

Approbation calendrier séances ordinaires 2014

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes décrète la tenue des séances ordinaires du conseil pour l'année 2014 comme suit :

Lundi 13 janvier
Lundi 3 février
Lundi 10 mars
Lundi 7 avril
Lundi 5 mai
Lundi 2 juin
Lundi 7 juillet
Lundi 18 août
Lundi 8 septembre
Lundi 6 octobre
Lundi 3 novembre
Lundi 1^{er} décembre

Que les séances se tiennent à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis au 35, rue de la Fabrique.

Adoptée.

2013-460 Transport adapté – Tarifs 2014 – Approbation

Attendu l'adoption, le 26 août 2009, du règlement numéro 193 relatif à la déclaration de compétence en matière de transport adapté de la MRC de Lajemmerais (Marguerite-D'Youville);

Attendu que selon l'article 2 dudit règlement, cette compétence comprend notamment l'admission et le transport des clients-usagers, la répartition du service et la tarification;

Considérant que la MRC de Marguerite-D'Youville souhaite que son augmentation de tarifs corresponde à celle proposée par l'AMT;

Considérant que cette augmentation est de l'ordre de 3 %;

Considérant que le projet de grille tarifaire pour l'année 2014 est le suivant :

	<i>Par passage</i>	<i>Carte à billets</i>	<i>Carte mensuelle</i>
Zone locale	4,00 \$	55,75 \$	91.00 \$
Zone Rive-Sud Sorel-Tracy	5,50 \$	70,00 \$	112.00 \$
Zone Montréal	9,50 \$	-	-
CMR Saint-Hyacinthe	10.50 \$	-	-

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, Appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver les nouveaux tarifs établis par la MRC de Marguerite-D'Youville, lesquels entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2014.

Adoptée.

2013-461 Versement à la réserve financière Voirie et reconstruction des rues

Considérant la création d'une réserve financière au profit de l'ensemble du territoire de la Ville de Varennes pour le service de voirie, ne pouvant être utilisée que pour défrayer des dépenses associées à la reconstruction des rues sur le territoire, et ce pour la portion fondation, surface, trottoirs ou bordures, par l'adoption de la résolution 2008-029 lors de la séance spéciale du 21 janvier 2008;

Considérant que cette réserve financière a été modifiée par la résolution 2010-422 du 6 décembre 2010 pour y ajouter les dépenses associées aux passages piétonniers, pistes cyclables et îlots centraux des rues, routes et chemins;

Considérant que cette réserve a été modifiée de nouveau par la résolution 2013-237 du 3 juin 2013 pour y ajouter les dépenses d'études de laboratoires nécessaires à l'élaboration des composantes des structures de chaussée, l'éclairage public, la signalisation et la marquage;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De verser à ladite réserve financière un montant estimé à 774 500 \$, représentant les compensations perçues sur tous les immeubles imposables bâtis de la ville, à l'exception de ceux se trouvant sur l'île Sainte-Thérèse, selon l'usage principal de l'immeuble, tel que décrit à la résolution 2008-029. Ce montant sera révisé en fonction du revenu réel au 31 décembre 2013.

Adoptée.

**2013-462 Versement à la réserve financière
Assainissement des eaux usées**

Considérant la création d'une réserve financière au profit de l'ensemble du territoire de la Ville de Varennes pour le service d'égout et d'assainissement des eaux usées, par l'adoption de la résolution 2007-410 lors de la séance du 3 décembre 2007;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De verser à ladite réserve financière un montant estimé à 15 000 \$, pour le service d'assainissement des eaux usées, représentant l'excédent des revenus sur les dépenses en la matière. Ce montant sera ajusté en fonction des données réelles au 31 décembre 2013.

Adoptée.

**2013-463 Versement à la réserve financière
Eau potable et réseau d'aqueduc**

Considérant la création d'une réserve financière au profit de l'ensemble du territoire de la Ville de Varennes pour le service d'eau potable et réseau d'aqueduc, par l'adoption de la résolution 2010-150 lors de la séance du 12 avril 2010;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De verser à ladite réserve financière un montant estimé à 11 000 \$, pour le service d'eau potable et réseau d'aqueduc, représentant l'excédent des dépenses sur les revenus en la matière. Ce montant sera ajusté en fonction des données réelles au 31 décembre 2013.

Adoptée.

**2013-464 Virements de soldes disponibles sur règlements d'emprunt – Budget
2014**

Considérant qu'il existe des soldes disponibles sur règlements d'emprunt;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le tableau indiquant les virements de soldes disponibles sur règlements d'emprunt, tel que préparé par la trésorière adjointe en date du 20 novembre 2013 et annexé à la présente comme si au long reproduit.

Adoptée.

2013-465 Demande de transferts budgétaires 2013

Considérant que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter des transferts budgétaires au montant de 92 323 \$ pour 2013, conformément aux documents déposés par la directrice du Service des finances et trésorière en date du 12 novembre 2013 et retrouvés en annexe des présentes comme si au long réité.

Adoptée.

**2013-466 Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent
Approbation du budget 2014**

Attendu que le 26 novembre 2013, le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a adopté son budget pour l'exercice financier 2014;

Attendu qu'une copie de ce budget a été transmise à la Ville de Varennes;

Attendu que ce budget doit être soumis pour approbation de chacune des organisations municipales membres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le budget 2014 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, tel qu'adopté par son Conseil d'administration le 26 novembre 2013.

Adoptée.

**2013-467 Régie intermunicipale de l'eau potable
Approbation du budget 2014**

Considérant que le 21 novembre 2013, le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'eau potable a adopté son budget pour l'exercice financier 2014;

Considérant qu'une copie de ce budget a été transmise à la Ville de Varennes;

Considérant que le conseil municipal doit approuver le budget 2014 de la Régie;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le budget 2014 de la Régie intermunicipale de l'eau potable, tel qu'adopté par son Conseil d'administration le 21 novembre 2013.

Adoptée.

**2013-468 Conseil intermunicipal de transport Sorel-Varenes (CIT)
Régie intermunicipale de la gare de Sorel
Budget 2014**

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal adopte le budget du *Conseil intermunicipal de transport Sorel-Varenes* (C.I.T.) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, montrant des revenus et des dépenses de 11 579 600 \$ et le budget de la *Régie intermunicipale de la gare de Sorel* pour la même période, montrant des revenus et des dépenses de 796 794 \$.

Il est de plus résolu que le Conseil municipal autorise le paiement de la quote-part de la Ville de Varenes pour 2014 au *C.I.T.* au montant de 1 210 658.00 \$, en deux versements égaux, soit les 1^{er} février et 1^{er} juin 2014.

Adoptée.

**2013-469 Asphaltage des accotements de la route 132 – Remboursement au
MTQ**

Considérant la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date 19 novembre 2013;

Considérant l'entente entre le ministère des Transports du Québec (MTQ) et la Ville de Varenes, constatée par la résolution 2012-480 adopté le 3 décembre 2012;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise le paiement au MTQ de la part de la Ville de Varenes selon les termes de l'entente au montant de 34 492.50 \$ taxes incluses pour l'asphaltage des accotements de la route 132 pour le tronçon Varenes-Verchères.

Certificat de trésorière numéro 2458

Adoptée.

**2013-470 Mandat à l'union des municipalités du Québec pour l'achat de
carburants en vrac**

Attendu que la Ville de Varenes a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts);

Attendu que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;

- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

Attendu que la Ville de Varennes désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

Que la Ville de Varennes confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1^{er} avril 2014 au le 31 mars 2016 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipales;

Qu'un contrat d'une durée d'un (1) an plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

Que la Ville de Varennes confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat;

Que la Ville de Varennes s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin;

Que la Ville de Varennes s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

Que la Ville de Varennes s'engage à payer, à l'UMQ, un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ :

- facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0.0055 \$ (0.55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0.0080 \$ (0.8 ¢) par litre acheté aux non membres UMQ;
- pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, un frais de gestion minimum annuel de 150.00 \$.

Adoptée.

2013-471 Travaux d'installation de fibre optique sur la rue Sainte-Anne

Considérant la recommandation du directeur du Service du génie en date du 19 novembre 2013;

Considérant le mandat attribué à CBF TELECOM pour l'installation aérienne et souterraine d'un câble de fibre optique dans le cadre des travaux d'enfouissement des utilités publiques de la rue Sainte-Anne;

Considérant les dispositions de l'alinéa 7 de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal entérine le paiement de la facture de CBF TELECOM au montant de 39 354.92 \$ taxes incluses pour l'ensemble des travaux d'installation de la fibre optique et des frais d'inspection final par Bell Canada.

Certificat de trésorière numéro 2457

Adoptée.

**2013-472 Demande de subvention à la MRC Marguerite-D'Youville
Mise en valeur du patrimoine varennois avec « L'archipel de
Varenes » et « Guido Nincheri »**

Considérant la recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 27 novembre 2013;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, Appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal sollicite l'appui financier de la MRC Marguerite-D'Youville dans la mise en œuvre du plan d'action de sa politique culturelle via le fonds de soutien aux initiatives culturelles municipales pour un montant de 4 000 \$ pour l'année 2014.

D'autoriser monsieur Philippe Durocher, régisseur art, culture et patrimoine, à signer pour et au nom de la Ville de Varenes, toute entente à intervenir dans le cadre de la présente demande d'aide financière.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise au bureau de la MRC Marguerite-D'Youville.

Adoptée.

**2013-473 Entente de regroupement de municipalités au sein de l'Union des
municipalités du Québec relativement à l'achat en commun
d'assurances responsabilité pour les pistes de rouli-roulant et les
parcs de BMX**

Considérant que, conformément à l'article 29.9.1 de *la Loi sur les cités et villes*, la Ville de Varenes souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances de responsabilité pour les pistes de rouli-roulant et les parcs de BMX pour la période 2014-2019;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varenes joigne par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances responsabilité pour les pistes de rouli-roulant et les parcs de BMX situés dans la municipalité, pour la période du 1er mai 2014 jusqu'au 30 avril 2019;

Que la Ville de Varennes autorise monsieur le maire Martin Damphousse ainsi que le directeur des Services juridiques et greffier, Marc Giard, à signer, pour et au nom de la ville, l'entente intitulée « ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances responsabilité pour les pistes de rouli-roulant et les parcs de BMX », soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

Adoptée.

**2013-474 Autorisation de signature
Excavation et déplacement de résidus silicatés
Demande au MDDEFP**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur Alain Rouette, directeur du Service du génie, à déposer au nom de la Ville de Varennes la demande d'autorisation et de certificat d'autorisation au MDDEF ; telle demande est jointe aux présentes.

D'autoriser monsieur Alain Rouette, directeur du Service du génie, à signer pour et au nom de la Ville de Varennes, tout document dans le cadre de la présente demande.

Adoptée.

**2013-475 Modification contractuelle – Surveillance des travaux en 2013,
décomptes et acceptation finale en 2014 – Revitalisation de la rue
Sainte-Anne – Vieux Varennes**

Considérant les dispositions de la Politique de gestion contractuelle;

Considérant le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

Considérant leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

Considérant que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver la demande de modification contractuelle (selon les articles 7.1.1. et 7.1.3 de la Politique de Gestion contractuelle), afin d'octroyer une somme additionnelle de 15 916.51 \$, plus taxes, au contrat attribué à Axor Experts-Conseils inc. pour la surveillance des travaux en 2013 ainsi que des décomptes et l'acceptation finale en 2014 pour le projet de revitalisation de la rue Sainte-Anne – Vieux Varennes.

Certificat de la trésorière numéro 2462

Adoptée.

**2013-476 Programme Climat municipalités
Adoption de cibles de réduction volontaire**

Considérant l'élaboration d'un plan d'action de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) qui a été réalisé conformément aux exigences du programme Climat municipalités;

Considérant que 12 actions découlent de ce plan d'action;

Considérant que ces 12 actions sont projetées à court terme, soit dans un horizon 2013-2017;

Considérant que le programme ne fixe pas de cible minimale et qu'il laisse le soin au conseil municipal d'adopter la cible jugée adéquate;

Considérant que la Ville de Varennes a adhéré au programme Climat municipalités du MDDEFP;

Considérant que dans le cadre de ce programme, la Ville de Varennes doit volontairement adopter une cible de réduction de GES;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes adopte une cible volontaire de réduction des émissions de GES d'au moins 3 % pour la section corporative et de 0,2 % pour la section de la collectivité par rapport à l'inventaire des émissions de GES de 2009, dans le cadre du « Plan d'action visant la réduction des émissions de GES 2013-2017 ».

Adoptée.

**2013-477 Adhésion au regroupement hors-mutuelle UMQ en santé et sécurité
du travail**

Attendu que l'Union des municipalités du Québec (ci-après « l'UMQ ») a mis sur pied un Regroupement Hors-Mutuelle UMQ de gestion et prévention en santé et sécurité du travail (ci-après « le Regroupement »), afin que toutes les municipalités qui ne participent pas à la « Mutuelle UMQ de prévention en santé et sécurité du travail » (ci-après « la Mutuelle »), pour quelque raison que ce soit, puissent bénéficier de services de gestion et de prévention en santé et sécurité du travail de grande qualité;

Attendu que la Municipalité souhaite adhérer au Regroupement afin de profiter des avantages de celui-ci, notamment de la possibilité de bénéficier d'une assistance et d'une expertise externe dans la gestion de son dossier de santé et sécurité du travail, le tout dans le but de s'assurer un soutien professionnel externe et d'améliorer sa performance en la matière;

il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Et résolu que la Ville de Varennes :

1. Adopte l'*Offre de services de l'Union des municipalités du Québec aux municipalités du Regroupement Hors-Mutuelle UMQ* (ci-après « l'Offre de services »), jointe à la présente résolution en annexe;

2. Autorise l'UMQ à déléguer par contrat la fourniture des services décrits à l'Offre de services à un gestionnaire spécialisé en santé et sécurité du travail;
3. Autorise le maire, ou son représentant autorisé, à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires à la participation de la Municipalité au Regroupement;
4. Autorise l'UMQ à maintenir l'adhésion de la Municipalité au Regroupement et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution de la Municipalité.

Adoptée.

**2013-478 Affectation temporaire à une fonction supérieure
Monsieur Alain Pharand**

Considérant l'absence pour une durée indéterminée du directeur du Service de sécurité incendie;

Considérant de plus l'entente entre la Ville de Varennes et M. Alain Pharand, chef de division audit service, le tout en respect de la politique de rémunération lors de remplacement intérimaire à une fonction supérieure – personnel cadre;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolution à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes nomme M. Alain Pharand directeur du Service de sécurité incendie par intérim, pour la période d'absence de M. Yves Hamel.

Ses conditions ajustées sont retrouvées en annexe, comme si au long reproduites.

Adoptée.

**2013-479 Embauche – Chef de division contrôle financier et approvisionnement
Madame Caroline Brunet-Mathews**

Considérant le rapport de recommandation des Ressources humaines en date du 2 décembre 2013;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal confirme l'embauche de madame Caroline Brunet-Mathews au poste de chef de division contrôle financier et approvisionnement, poste cadre, contractuel à durée déterminée, à temps complet, à compter du 9 décembre 2013.

Ses conditions de travail sont énumérées en annexe des présentes comme si tout au long reproduites.

Adoptée.

**2013-480 Embauche – Adjointe administrative au cabinet du conseil
Madame Caroline Malo**

Considérant le rapport de recommandation des Ressources humaines en date du 21 novembre 2013;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal confirme l'embauche de madame Caroline Malo au poste d'adjointe administrative au cabinet du conseil, poste cadre, contractuel à durée déterminée, à temps complet, à compter du 2 décembre 2013.

Ses conditions de travail sont énumérées en annexe des présentes comme si tout au long reproduites.

Adoptée

**2013-481 Mouvement du personnel
Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

Il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut* numéro MP-2013-12 préparé et rédigé par la division des Ressources humaines en date du 4 décembre 2013.

Adoptée

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Problème de vitesse des automobiles dans l'accès au parc de la Commune
- Automobiliste ne respectant pas l'arrêt obligatoire dans le stationnement du parc de la Commune
- Demande d'installation d'un panneau de limite de vitesse dans l'accès du stationnement au parc de la Commune
- Problématique de bruit produit par des automobiles dans l'accès au parc de la Commune
- Fermeture de l'accès au parc de la Commune pour la période hivernale
- Bruit produit par les paramoteurs
- Programme de réduction des gaz à effet de serre
- Demande d'épandage d'abrasif dans les secteurs résidentiels
- Moyens d'améliorer la traction automobile dans les rues résidentielles
- Demande d'installation d'arrêt obligatoire à toutes les intersections de la rue Sainte-Anne avec d'autres rues
- Demandes de déneigement de trottoirs sur la rue Sainte-Anne près de la rue Langlois
- Déneigement de trottoirs sur la rue Frontenac

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 21 h 10.

Le maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Dampousse

Me Marc Giard, OMA